Form No. 3457-855 Rev A

Râteau d'entretien flexible QAS Flex™

Groupe de déplacement Sand Pro®/Infield Pro® 3040 et 5040

N° de modèle 08767—N° de série 316000001 et suivants

N° de modèle 08767—N° de série 400000000 et suivants

N° de modèle 08767—N° de série 404800000 et suivants

Manuel de l'utilisateur

Mise en service

Pièces détachées

Reportez-vous au tableau ci-dessous pour vérifier si toutes les pièces ont été expédiées.

Procédure	Description	Qté	Utilisation
1	Aucune pièce requise	–	Corrigez la pression des pneus.
2	Entretoise Boulon (3/4 x 3-1/2 po) Contre-écrou (¾")	2 2 2	Montez les ensembles latéraux sur l'ensemble central.
3	Barre de pivotement Goupille fendue	1 3	Montez le bras de levage sur l'ensemble QAS.
4	Boulon (⅜" x 3") Rondelle Écrou à embase (3/8 po)	2 4 2	Montez le tube de levage sur le bras de levage.
5	Boulon (1/2 x 1-3/4 po) Boulon à embase (⅜" x 1") Écrou à embase (⅜") Écrou à embase (1/2") Contre-écrou (½")	1 1 1 1 1	Montez le râteau sur le tube d'attelage.
6	Aucune pièce requise	–	Montez les chaînes de levage sur le tube de levage.

1

Réglage de la pression des pneus

Aucune pièce requise

Procédure

Pour permettre le bon fonctionnement du râteau, il est important de gonfler les pneus de la machine à la pression correcte (Figure 1).

Pour obtenir une valeur précise, contrôlez la pression de gonflage lorsque les pneus sont froids.

- Pneus à sculpture : 0,7 bar

  Remarque: Si la traction doit être augmentée pour utiliser une lame, réduisez la pression à 0,55 bar.

- Pneus lisses : 0,55 à 0,7 bar.

© 2022—The Toro® Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420

Enregistrez votre produit à www.Toro.com.

Traduction du texte d'origine (FR)
Imprimé aux États-Unis
Tous droits réservés

3457-855

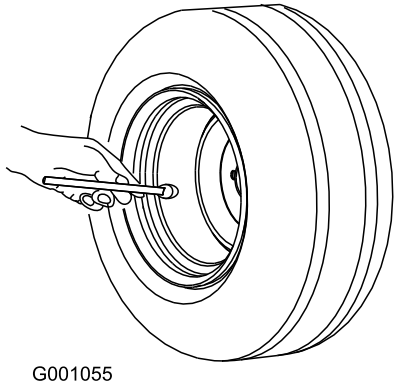

Figure 1

2

Montage des ensembles latéraux sur l'ensemble central

Pièces nécessaires pour cette opération:

2	Entretoise
2	Boulon (3/4 x 3-1/2 po)
2	Contre-écrou (¾")

Procédure

1. Positionnez les ensembles en dirigeant la plaque supérieure de l'ensemble central vers l'avant et la plaque supérieure de chaque ensemble latéral vers l'arrière (Figure 2)

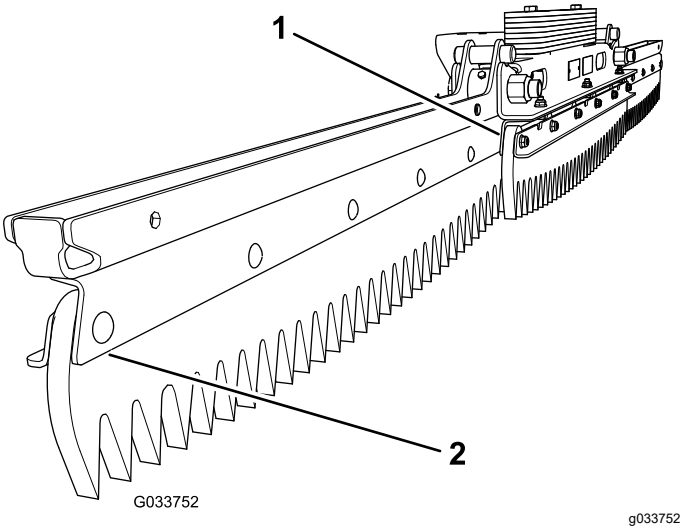

Figure 2

1. Plaque supérieure vers l'avant (ensemble central)
2. Plaque supérieure vers l'arrière (ensemble latéral)

2. Insérez une entretoise dans le trou de pivot de chaque ensemble latéral (Figure 3).

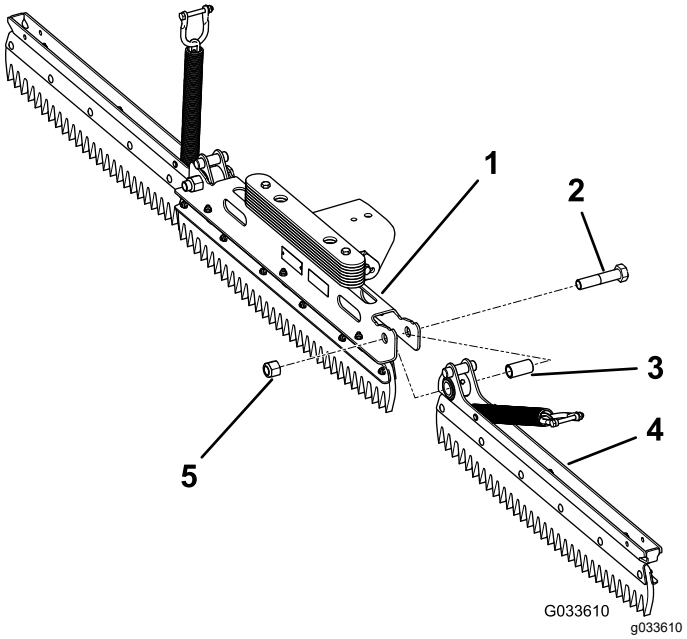

Figure 3

Ensemble gauche montré installé

1. Ensemble central
2. Boulon (3/4 x 3-1/2 po)
3. Entretoise
4. Ensemble latéral droit
5. Écrou (3/4 po)

3. Alignez le trou de pivot de l'ensemble gauche sur le trou de pivot situé sur le côté gauche de l'ensemble central.
4. Fixez l'ensemble gauche avec un boulon (3/4 x 3-1/2 po) et un contre-écrou (3/4 po), serrés à un couple de 163 à 217 N·m ; voir Figure 3.

5. Alignez le trou de pivot de l'ensemble droit et le trou de pivot situé sur le côté droit de l'ensemble central.
6. Fixez l'ensemble droit avec un boulon (3/4 x 3-1/2 po) et un contre-écrou (3/4 po), serrés à un couple de 163 à 217 N·m ; voir Figure 3.

   Remarque: Vérifiez que les ensembles latéraux pivotent librement. Desserrez légèrement les écrous et les boulons au besoin. Assurez-vous qu'il n'y a aucun contact entre les boulons de carrosserie sur toute la course.

3

Montage du bras de levage sur l'ensemble QAS

Pièces nécessaires pour cette opération:

1	Barre de pivotement
3	Goupille fendue

Procédure

1. Alignez les trous dans le bras de levage et les trous dans l'ensemble QAS (Figure 4).

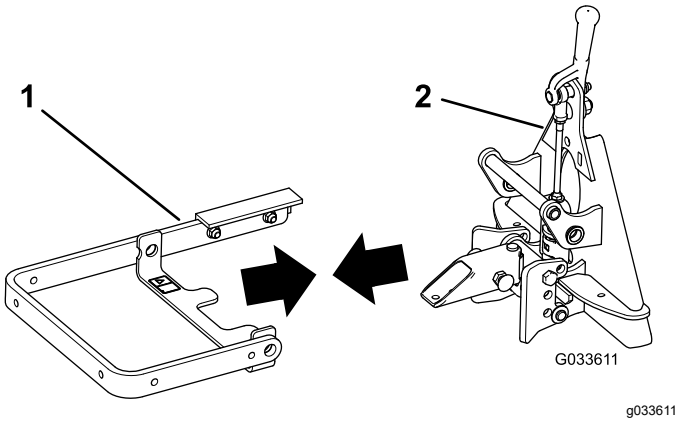

Figure 4

1. Bras de levage
2. Ensemble QAS

2. Insérez la barre de pivotement dans les trous (Figure 5).

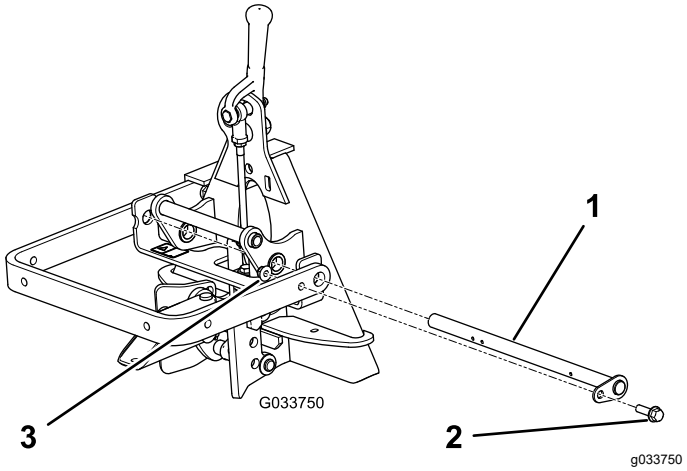

Figure 5

1. Barre de pivotement
2. Boulon à embase
3. Écrou à embase

3. Alignez le trou dans la plaque de retenue et le trou dans le bras de levage, puis insérez le boulon à embase et l'écrou à embase (Figure 5).
4. Insérez une goupille fendue dans chacun des 3 trous de la barre de pivotement (Figure 6).

   Remarque: Vérifiez que les trous de la barre de pivotement sont positionnés comme montré à la Figure 6.

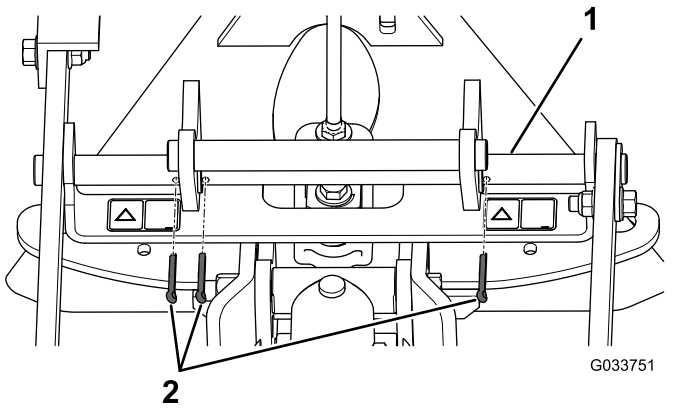

Figure 6

1. Barre de pivotement
2. Goupilles fendues

5. Repliez les extrémités de la goupille fendue pour bloquer la goupille en position.

4

Montage du tube de levage sur le bras de levage

Pièces nécessaires pour cette opération:

2	Boulon (⅜" x 3")
4	Rondelle
2	Écrou à embase (3/8 po)

Procédure

Montez le tube de levage sur le bras de levage comme montré à la Figure 7.

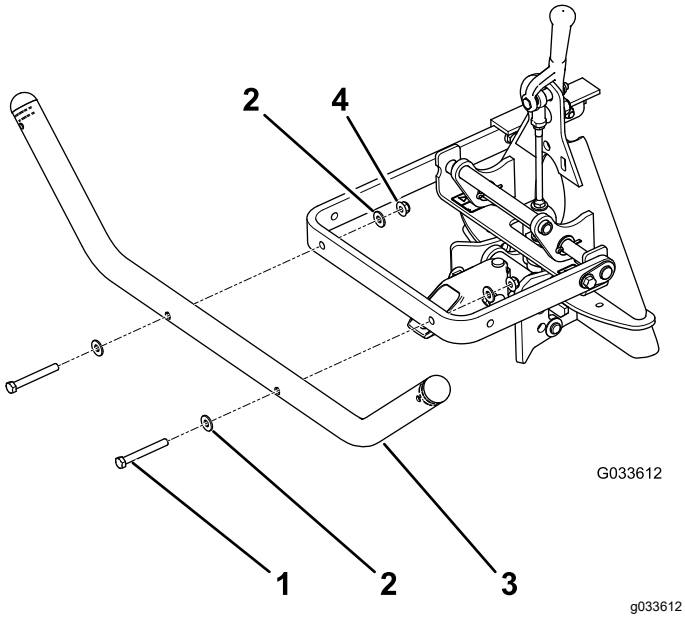

Figure 7

1. Boulon (2)
2. Rondelle (4)
3. Tube de levage
4. Écrou (2)

5

Montage du râteau sur le tube d'attelage

Pièces nécessaires pour cette opération:

1	Boulon (1/2 x 1-3/4 po)
1	Boulon à embase (⅜" x 1")
1	Écrou à embase (⅜")
1	Écrou à embase (1/2")
1	Contre-écrou (½")

Procédure

1. Alignez les 2 trous du support au centre du râteau et les 2 trous dans le tube d'attelage (Figure 8).

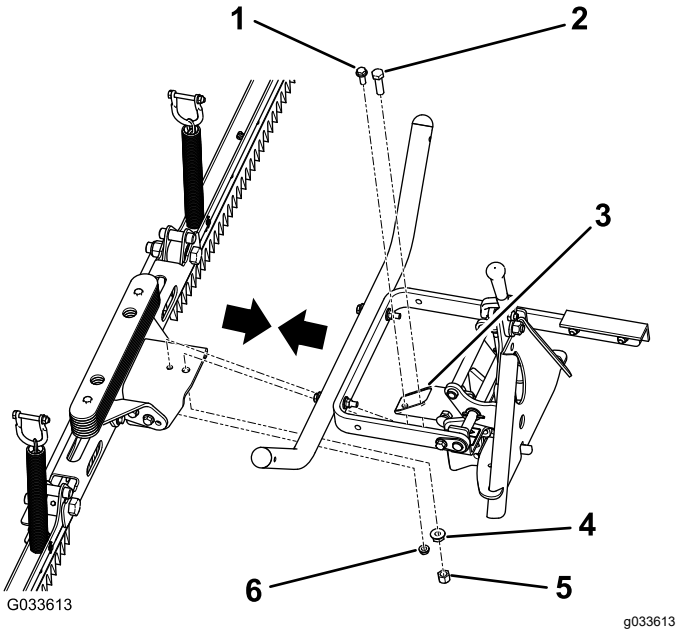

Figure 8

1. Boulon à embase (3/8 x 1 po)
2. Boulon (1/2 x 1-3/4 po)
3. Tube d'attelage
4. Écrou à embase (1/2 po)
5. Contre-écrou (1/2 po)
6. Écrou à embase (3/8 po)

2. Fixez le râteau au tube d'attelage à l'aide d'un boulon (1/2 x 1-3/4 po), d'un écrou à embase (1/2 po), d'un contre-écrou (1/2 po), d'un boulon à embase (3/8 x 1 po) et d'un écrou à embase (3/8 po).

6

Montage des chaînes de levage sur le tube de levage

Aucune pièce requise

Procédure

1. Retirez le boulon et l'écrou de la manille au bout de chaque chaîne de levage.

   Remarque: Conservez les boulons et écrous pour fixer les chaînes de levage au tube de levage.

2. Alignez les trous de la manille et les trous du tube de levage.

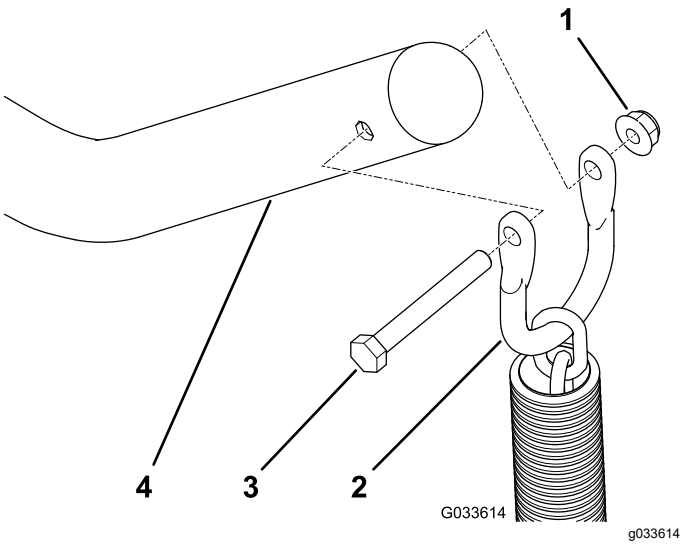

Figure 9

1. Écrou à embase
2. Manille
3. Boulon
4. Tube de levage

Utilisation

Ratissage d'un bunker

Lisez toute la section consacrée au ratissage avant de ratisser un bunker. Plusieurs conditions vont déterminer les réglages nécessaires. La texture et la profondeur du sable, son humidité, les mauvaises herbes et le compactage sont des facteurs qui varient suivant le terrain ou même d'un bunker à l'autre sur un même terrain. Ajustez le râteau de sorte à obtenir les meilleurs résultats pour le terrain où vous vous trouvez.

Apprendre à ratisser

Entraînez-vous à ratisser dans un bunker de grande dimension et bien nivelé. Entraînez-vous à démarrer et à vous arrêter, à tourner, à lever et abaisser le râteau, à entrer dans le bunker et en sortir, etc. Sélectionnez un régime moteur modéré et une vitesse de déplacement réduite pour vous entraîner. Cette période d'entraînement vous aide à prendre de l'assurance dans le fonctionnement de la machine.

Le parcours de ratissage recommandé est illustré à la Figure 10. Ce parcours évite les chevauchements inutiles, minimise le compactage du sable et trace un dessin agréable à l'œil sur le sable. Cette méthode de ratissage est la plus efficace ; toutefois, il est important de varier régulièrement le parcours de ratissage pour éviter autant que possible de créer des ondulations.

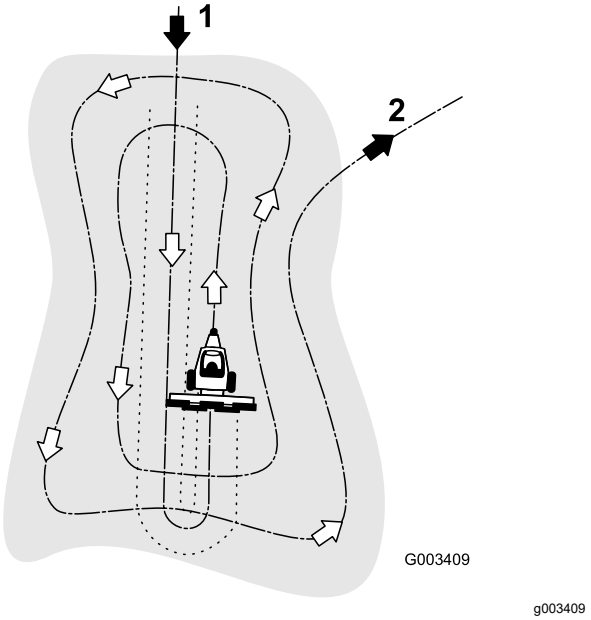

Figure 10

1. Entrez dans le bunker en ligne droite par la plus grande longueur dans une zone de niveau.
2. Quittez le bunker à angle droit dans une zone de niveau.

Entrez dans le bunker en ligne droite par la grande longueur, au point où la berge est la moins escarpée. Traversez le centre du bunker presque jusqu'au bout, tournez d'un côté ou de l'autre en braquant autant que possible et revenez directement en sens inverse, parallèlement à la première passe. Continuez ainsi en progressant vers l'extérieur, comme montré à la Figure 10, et quittez le bunker à angle droit dans une zone bien nivelée.

Finissez le ratissage des petites berges escarpées et des petites fosses à la main.

Entrée et sortie du bunker

Lorsque vous entrez dans le bunker, attendez que le râteau soit juste au-dessus du sable pour l'abaisser. Vous éviterez ainsi de couper la pelouse ou d'entraîner des déchets d'herbe ou autres dans le bunker. Abaissez le râteau quand la machine se déplace.

Quand vous quittez le bunker, commencez à lever le râteau lorsque les roues avant sortent du bunker. Ainsi, quand la machine sort du bunker, le râteau est déjà en train de se lever et n'entraîne donc pas de sable sur l'herbe.

À force de travail et d'entraînement, vous apprendrez rapidement à programmer l'entrée dans le bunker et la sortie.

Remarques:

Remarques:

Déclaration d'incorporation

The Toro Company, 8111 Lyndale Ave. South, Bloomington, MN, USA déclare que la ou les machines suivantes sont conformes aux directives mentionnées, lorsqu'elles sont montées en respectant les instructions jointes sur certains modèles Toro comme indiqué dans les Déclarations de conformité pertinentes.

N° de modèle	N° de série	Description du produit	Description de la facture	Description générale	Directive
08767	316000001 et suivants	Râteau d'entretien flexible QAS, groupe de déplacement Sand Pro/Infield Pro 3040 et 5040	QAS FLEX TOOTH RAKE	Groomer Flex	2006/42/CE

La documentation technique pertinente a été réunie comme exigé par la Partie B de l'Annexe VII de la directive 2006/42/CE.

Nous nous engageons à transmettre, à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales, les renseignements pertinents concernant cette quasi-machine. La méthode de transmission sera électronique.

Cet équipement ne sera pas mis en service avant d'avoir été incorporé dans les modèles Toro agréés conformément à la Déclaration de conformité associée et à toutes les instructions, ce qui permettra de le déclarer conforme à toutes les directives pertinentes.

Certifié :



Tom Langworthy
Directeur technique
8111 Lyndale Ave. South
Bloomington, MN 55420, USA
Octobre 18, 2022

Représentant autorisé :

Marcel Dutrieux
Manager European Product Integrity
Toro Europe NV
Nijverheidsstraat 5
2260 Oevel
Belgium

UK Declaration of Incorporation

The Toro Company, 8111 Lyndale Ave. South, Bloomington, MN, États-Unis, déclare que la ou les machines suivantes sont conformes à la réglementation mentionnée, lorsqu'elles sont montées en respectant les instructions jointes sur certains modèles Toro comme indiqué dans les Déclarations de conformité pertinentes.

N° de modèle	N° de série	Description du produit	Description de la facture	Description générale	Directive
08767	316000001 et suivants	Râteau d'entretien flexible QAS, groupe de déplacement Sand Pro/Infield Pro 3040 et 5040	QAS FLEX TOOTH RAKE	Groomer Flex	S.I. 2008 nº 1597

La documentation technique pertinente a été réunie conformément aux exigences de l'Annexe 10 de la directive S.I 2008 nº 1597.

Nous nous engageons à transmettre, à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales, les renseignements pertinents concernant cette quasi-machine. La méthode de transmission sera électronique.

Cet équipement ne sera pas mis en service avant d'avoir été incorporé dans les modèles Toro agréés conformément à la Déclaration de Conformité associée et à toutes les instructions, ce qui permettra de le déclarer conforme à toutes les réglementations pertinentes.

This declaration has been issued under the sole responsibility of the manufacturer.
The object of the declaration is in conformity with relevant UK legislation.

Représentant autorisé :

Marcel Dutrieux
Manager European Product Integrity
Toro U.K. Limited
Spellbrook Lane West
Bishop's Stortford
CM23 4BU
United Kingdom

Tom Langworthy
Directeur technique
8111 Lyndale Ave. South
Bloomington, MN 55420, USA
Octobre 18, 2022

Liste des distributeurs internationaux

Distributeur :	Pays :	Numéro de téléphone :	Distributeur :	Pays :	Numéro de téléphone :
Agrolanc Kft	Hongrie	36 27 539 640	Maquiver S.A.	Colombie	57 1 236 4079
Asian American Industrial (AAI)	Hong Kong	852 2497 7804	Maruyama Mfg. Co. Inc.	Japon	81 3 3252 2285
B-Ray Corporation	Corée	82 32 551 2076	Mountfield a.s.	République tchèque	420 255 704 220
Brisa Goods LLC	Mexique	1 210 495 2417	Mountfield a.s.	Slovaquie	420 255 704 220
Casco Sales Company	Porto Rico	787 788 8383	Munditol S.A.	Argentine	54 11 4 821 9999
Ceres S.A.	Costa Rica	506 239 1138	Norma Garden	Russie	7 495 411 61 20
CSSC Turf Equipment (pvt) Ltd.	Sri Lanka	94 11 2746100	Oslinger Turf Equipment SA	Équateur	593 4 239 6970
Cyril Johnston & Co.	Irlande du Nord	44 2890 813 121	Oy Hako Ground and Garden Ab	Finlande	358 987 00733
Cyril Johnston & Co.	République d'Irlande	44 2890 813 121	Parkland Products Ltd.	Nouvelle-Zélande	64 3 34 93760
Fat Dragon	Chine	886 10 80841322	Perfetto	Pologne	48 61 8 208 416
Femco S.A.	Guatemala	502 442 3277	Pratoverde SRL.	Italie	39 049 9128 128
FIVEMANS New-Tech Co., Ltd	Chine	86-10-6381 6136	Prochaska & Cie	Autriche	43 1 278 5100
ForGarder OU	Estonie	372 384 6060	RT Cohen 2004 Ltd.	Israël	972 986 17979
G.Y.K. Company Ltd.	Japon	81 726 325 861	Riversa	Espagne	34 9 52 83 7500
Geomechaniki of Athens	Grèce	30 10 935 0054	Lely Turfcare	Danemark	45 66 109 200
Golf international Turizm	Turquie	90 216 336 5993	Lely (U.K.) Limited	Royaume-Uni	44 1480 226 800
Hako Ground and Garden	Suède	46 35 10 0000	Solvert S.A.S.	France	33 1 30 81 77 00
Hako Ground and Garden	Norvège	47 22 90 7760	Spyros Stavrinides Limited	Chypre	357 22 434131
Hayter Limited (U.K.)	Royaume-Uni	44 1279 723 444	Surge Systems India Limited	Inde	91 1 292299901
Hydroturf Int. Co Dubai	Émirats Arabes Unis	97 14 347 9479	T-Markt Logistics Ltd.	Hongrie	36 26 525 500
Hydroturf Egypt LLC	Egypte	202 519 4308	Toro Australia	Australie	61 3 9580 7355
Irrimac	Portugal	351 21 238 8260	Toro Europe NV	Belgique	32 14 562 960
Irrigation Products Int'l Pvt Ltd.	Inde	0091 44 2449 4387	Valtech	Maroc	212 5 3766 3636
Jean Heybroek b.v.	Pays-Bas	31 30 639 4611	Victus Emak	Pologne	48 61 823 8369

Déclaration de confidentialité européenne

Les renseignements recueillis par Toro
Toro Warranty Company (Toro) respecte votre vie privée. Pour nous permettre de traiter votre réclamation au titre de la garantie et de vous contacter dans l'éventualité d'un rappel de produit, nous vous prions de nous communiquer certains renseignements personnels, soit directement soit par l'intermédiaire de votre société ou concessionnaire Toro local(e).

Le système de garantie de Toro est hébergé sur des serveurs situés aux États-Unis où la loi relative à la protection de la vie privée n'offre pas forcément la même protection que dans votre pays.

EN NOUS FOURNISSANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, VOUS CONSENTEZ À CE QUE NOUS LES TRAITIONS COMME DÉCRIT DANS LE PRÉSENT AVIS DE CONFIDENTIALITÉ.

L'utilisation des renseignements par Toro
Toro peut utiliser vos renseignements personnels pour traiter vos réclamations au titre de la garantie et vous contacter dans l'éventualité d'un rappel de produit, ainsi que pour vous communiquer toute information nécessaire. Toro pourra partager les renseignements personnels que vous lui aurez communiqués avec les filiales, concessionnaires ou autres associés Toro en rapport avec ces activités. Nous ne vendrons vos renseignements personnels à aucune autre société. Nous nous réservons le droit de divulguer des renseignements personnels afin de satisfaire aux lois applicables et aux demandes des autorités concernées, pour assurer l'utilisation correcte de nos systèmes ou votre protection et celle d'autres usagers.

Conservation de vos renseignements personnels
Nous conserverons vos renseignements personnels uniquement pendant la durée nécessaire pour répondre aux fins pour lesquelles nous les avons collectés ou autres fins légitimes (comme la conformité réglementaire), ou conformément à la loi en vigueur.

Engagement de Toro relatif à la sécurité de vos renseignements personnels
Nous prenons toutes les précautions raisonnables pour protéger la sécurité de vos renseignements personnels. Nous prenons également les mesures nécessaires pour que vos renseignements personnels restent exacts et à jour.

Consultation et correction de vos renseignements personnels
Si vous souhaitez vérifier ou corriger vos renseignements personnels, veuillez nous contacter par courriel à legal@toro.com.

Droit australien de la consommation

Les clients australiens trouveront les détails concernant le Droit australien de la consommation à l'intérieur de l'emballage ou auprès de leur concessionnaire Toro local.

La garantie Toro

Garantie limitée de deux ans

Conditions et produits couverts

The Toro Company et sa filiale, Toro Warranty Company, en vertu de l'accord passé entre elles, certifient conjointement que votre produit professionnel Toro (« Produit ») ne présente aucun défaut de matériau ni vice de fabrication pendant une période de deux ans ou 1 500 heures de service*, la première échéance prévalant. Cette garantie s'applique à tous les produits à l'exception des Aérateurs (veuillez-vous reporter aux déclarations de garantie séparées de ces produits). Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, nous nous engageons à réparer le Produit gratuitement, frais de diagnostic, pièces, main-d'œuvre et transport compris. La période de garantie commence à la date de réception du Produit par l'acheteur d'origine.
* Produit équipé d'un compteur horaire.

Comment faire intervenir la garantie

Il est de votre responsabilité de signaler le plus tôt possible à votre Distributeur de produits professionnels ou au Concessionnaire de produits professionnels agréé qui vous a vendu le Produit, toute condition couverte par la garantie. Pour obtenir l'adresse d'un Distributeur de produits professionnels ou d'un Concessionnaire agréé, ou pour tout renseignement concernant vos droits et responsabilités vis-à-vis de la garantie, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Toro Commercial Products Service Department
Toro Warranty Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis

+1–952–888–8801 ou +1–800–952–2740
Courriel : commercial.warranty@toro.com

Responsabilités du propriétaire

En tant que propriétaire du Produit, vous êtes responsable des entretiens et réglages mentionnés dans le *Manuel de l'utilisateur*. Ne pas effectuer les entretiens et réglages requis peut constituer un motif de rejet d'une réclamation au titre de la garantie.

Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie ne couvre pas :

- Les défaillances du produit dues à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine ou au montage et à l'utilisation d'accessoires ajoutés ou modifiés d'une autre marque. Une garantie séparée peut être fournie par le fabricant de ces accessoires.
- Les défaillances du Produit dues au non respect du programme d'entretien et/ou des réglages recommandés. Les réclamations au titre de la garantie pourront être refusées si vous ne respectez pas le programme d'entretien recommandé pour votre produit Toro et énoncé dans le *manuel de l'utilisateur*.
- Les défaillances du Produit dues à une utilisation abusive, négligente ou dangereuse.
- Les pièces sujettes à l'usure pendant l'utilisation, sauf si elles s'avèrent défectueuses. Par exemple, les pièces consommées ou usées durant le fonctionnement normal du Produit, notamment mais pas exclusivement : plaquettes et garnitures de freins, garnitures d'embrayage, lames, cylindres, galets et roulements (étanches ou graissables), contre-lames, bougies, roues pivotantes et roulements, pneus, filtres, courroies, et certains composants des pulvérisateurs, notamment membranes, buses et clapets antiretour, etc.
- Les défaillances dues à une influence extérieure. Les conditions constituant une influence extérieure comprennent, sans y être limités, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, l'utilisation de carburants, liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs, engrais, ou produits chimiques, etc. non agréés.
- Les défaillances ou mauvaises performances causées par l'utilisation de carburants (essence, gazole ou biodiesel par exemple) non conformes à leurs normes industrielles respectives.
- Les bruits, vibrations, usure et détérioration normaux.
- L'usure normale comprend, mais pas exclusivement, les dommages des sièges dus à l'usure ou l'abrasion, l'usure des surfaces peintes, les autocollants ou vitres rayés, etc.

Pièces

Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. Les pièces remplacées au titre de cette garantie bénéficient de la durée de garantie du produit d'origine et deviennent la propriété de Toro. Toro se réserve le droit de prendre la décision finale concernant la réparation ou le remplacement de pièces ou ensembles existants. Toro se réserve le droit d'utiliser des pièces remises à neuf pour les réparations couvertes par la garantie.

Garantie de la batterie ion-lithium à décharge complète :

Les batteries ion-lithium à décharge complète disposent d'un nombre de kilowatt-heures spécifique à fournir au cours de leur vie. Les techniques d'utilisation, de recharge et d'entretien peuvent contribuer à augmenter ou réduire la vie totale des batteries. À mesure que les batteries de ce produit sont consommées, la proportion de travail utile qu'elles offrent entre chaque recharge diminue lentement jusqu'à leur épuisement complet. Le remplacement de batteries usées, suite à une consommation normale, est la responsabilité du propriétaire du produit. Le remplacement des batteries, aux frais du propriétaire, peut être nécessaire au cours de la période de garantie normale du produit. Remarque (batterie ion-lithium seulement) : une batterie ion-lithium est couverte uniquement par une garantie pièces au prorata de la 3e à la 5e année, basée sur la durée de service et les kilowatts heures utilisés. Reportez-vous au *Manuel de l'utilisateur* pour tout renseignement complémentaire.

Entretien aux frais du propriétaire

La mise au point du moteur, le graissage, le nettoyage et le polissage, le remplacement des filtres, du liquide de refroidissement et les entretiens recommandés font partie des services normaux requis par les produits Toro qui sont aux frais du propriétaire.

Conditions générales

La réparation par un distributeur ou un concessionnaire Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

The Toro Company et Toro Warranty Company déclinent toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment quant aux coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie spéciale du système antipollution, le cas échéant. Toutes les garanties implicites relatives à la qualité marchande et à l'aptitude à l'emploi sont limitées à la durée de la garantie expresse.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains états et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.

Note concernant la garantie du moteur :

Le système antipollution de votre Produit peut être couvert par une garantie séparée répondant aux exigences de l'agence américaine de défense de l'environnement (EPA) et/ou de la direction californienne des ressources atmosphériques (CARB). Les limitations d'heures susmentionnées ne s'appliquent pas à la garantie du système antipollution. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la Déclaration de garantie de conformité à la réglementation antipollution fournie avec votre produit ou figurant dans la documentation du constructeur du moteur.

Pays autres que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Toro exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (concessionnaire) Toro la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer des renseignements sur la garantie, adressez-vous à l'importateur Toro.